

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 17-DCM-DGS-111

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT & LE DIX-HUIT DECEMBRE à QUATORZE heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Décembre 2017

**OBJET DE LA DELIBERATION : DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ET
INSTALLATION DU CONSEILLER MUNICIPAL SUIVANT SUR LA LISTE**

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Jean-Marc ILLICH – Magali VINCENT – Nicole ROUX – Yves PARENT – Nicole VACCA – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA – François MEURIER

POUVOIRS : Pascal CAMPENS à Christian GARNIER
Lionel RIQUELME à Viviane TIAR
Daniel DUVOUX à Jean-François PLANES
Michel LUCIANI à Agnès BIASUTTO
Valérie AUBRY à Cécile GOMEZ
Dominique ROLLAND à Valérie RIALLAND
Marie-Paule DELAROCQUE à Yves PARENT
Jennifer DELI à Nicole VACCA
Emmanuelle NIGRELLI à Frédéric FIORE

ABSENTE : Céline PRATI-AIGUIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

Monsieur le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

L'assemblée est informée que par courrier reçu en mairie le 19 Octobre 2017, Madame Geneviève DROMSON, a signifié au Maire du Pradet sa démission du Conseil Municipal du Pradet.

Monsieur le Préfet en a été informé conformément aux dispositions de l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à la rédaction de l'article L. 270 du Code Électoral, la personne suivante de la liste « Le Pradet Bleu Marine » dont faisait partie Madame Geneviève DROMSON, positionnée immédiatement après la dernière personne élue lors du scrutin municipal, est appelée à prendre les fonctions de Conseiller Municipal.

La personne suivante est **Monsieur François MEURIER**.

Il est donc pris acte de la démission de Madame Geneviève DROMSON, effective depuis le 19 Octobre 2017, et de son remplacement par **Monsieur François MEURIER**.

S'agissant d'une information, il n'y a pas de vote.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire

Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.